Drame de Melilla : Les retours à chaud étaient illégaux, conclut le Défenseur du peuple

15.03.2023 Drame de Melilla : Les retours à chaud étaient illégaux, conclut le Défenseur du peuple

Le Défenseur du peuple, dont la mission principale est de protéger et défendre les droits et libertés des citoyens espagnols par rapport aux abus que pourrait commettre l'administration, a clôturé son enquête sur le drame migratoire survenu en juin 2022 à la frontière séparant Melilla du Maroc. L'instance a conclu que les 480 retours qui ont eu lieu ce jour-là étaient «illégaux». La conclusion du Médiateur espagnol reste «contraire à celles du ministère de l'Intérieur, qui a toujours défendu la légalité des retours, et à ceux du Ministère Public, qui a soutenu les actions des agents espagnols lors des retours», écrit El País.

Les retours à chaud effectués lors de ladite journée ont été l'une des questions clés lorsqu'il était question d'analyser la manière dont la Guardia Civil a géré la tentative d'entrée de centaines de migrants et de réfugiés par le poste-frontière de Barrio Chino. Après l'avalanche mortelle survenue à l'intérieur de l'enceinte, plusieurs centaines de personnes ont réussi à entrer dans la ville autonome, bien qu'elles aient été contenues et retenues par les agents espagnols. Finalement, 480 personnes seront renvoyées au Maroc.

Depuis le drame, le Défenseur du Peuple, dirigé par Ángel Gabilondo, a soutenu que les retours n'étaient «pas conformes à la loi» et a recommandé l'élaboration urgente d'un règlement afin que les retours soient soumis à un contrôle judiciaire complet et qu'ils respectent les obligations internationales de l'Espagne. Des recommandations rejetées par le ministère espagnol de l'Intérieur.

Drame migratoire à Melilla/Nador : L'affaire en Espagne classée sans suite

Bien que le gouvernement de Pedro Sánchez ait assumé la légalité de ces retours, la Cour constitutionnelle (et le droit international) impose certaines limites à leur exécution, rappelle-t-on, en citant notamment la vulnérabilité de la personne à renvoyer doit être prise en compte, ce qui garantit une protection spéciale aux mineurs, aux femmes et aux personnes malades ou âgées.

De l'avis de la Guardia Civil, les agents ont veillé à ne pas renvoyer des profils vulnérables. toutefois, le Médiateur estime que les mesures prises le 24 juin (et celles qui seront déployées pour tout autre franchissement de la clôture) «n'ont pas permis de détecter les mineurs, les personnes nécessitant une protection internationale ou les personnes handicapées», selon le rapport annuel de l'institution présenté lundi.

Source : https://www.yabiladi.com/articles/details/137892/drame-melilla-retours-chaud-etaient.html